

Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac

But

La présente directive fixe les mesures sociales d'accompagnement mises en place suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets au 1^{er} janvier 2018.

Compétences

L'administration communale de Martigny-Combe a la responsabilité de la gestion et accorde la possibilité d'octroi de ces mesures au Centre Médico-Social de Martigny (ci-après CMS).

Bénéficiaires

Toute personne, domiciliée à Martigny-Combe en résidence principale, peut prétendre à une ou plusieurs mesures sociales d'accompagnement définies dans la présente directive.

Les mesures sont réservées aux tranches de population suivantes :

Ayants-droit	Justificatif	Droit
Enfants entre 0 et 36 mois	Copie du certificat de famille	Une remise gratuite de 50 sacs de 35 litres par année par enfant correspondant aux critères
Personnes présentant une affection qui justifie de bénéficier de la mesure sociale d'accompagnement concernant l'octroi de sacs taxés	Attestation médicale	Une remise gratuite de 50 sacs de 35 litres par année

Les personnes qui souhaitent bénéficier de mesures sociales d'accompagnement doivent en faire la demande à l'administration communale au moyen du bulletin d'inscription et des annexes requises.

Naissance du droit

En principe, chaque droit naît au mois de janvier pour toute l'année civile en cours. Toutefois, pour les demandes transmises à l'administration communale en cours d'année, il sera procédé à un calcul *pro rata temporis*.

Mois de la demande	Droit
Janvier, février et mars	50 sacs (soit 5 rouleaux)
Avril, mai et juin	40 sacs (soit 4 rouleaux)
Juillet, août et septembre	30 sacs (soit 3 rouleaux)
Octobre, novembre et décembre	20 sacs (soit 2 rouleaux)

Remise effective des sacs

Une fois le droit validé par l'administration communale, le bénéficiaire reçoit une confirmation écrite. Il devra ensuite se rendre à l'administration communale ou au CMS de Martigny muni de la confirmation et de la pièce d'identité correspondante.